

On lit dans l'Union :
« Nous avons, il y a quelques années, appelé à plusieurs reprises l'intérêt des lecteurs de l'Union sur la situation d'un journaliste qui appartient depuis quarante ans à la presse catholique et royaliste, et qui soit à Paris, où il a fait partie de la rédaction de l'ancienne *quotidienne*, soit en province, a donné dans le cours de cette longue carrière, de nombreuses preuves de capacité et de dévouement.
« Il est de nouveau sans position, et se trouve ainsi dans l'impossibilité de subvenir, à ses besoins et à ceux de sa femme, accablée depuis longtemps d'infirmités.
« Nous n'hésitons pas à signaler de nouveau à l'impénétrable générosité de nos amis politiques, cette infortunée inépuisable, et nous avons l'espoir qu'il voudront bien cette fois encore, répondre à notre appel. »

Les Traités de Commerce

On mande de Paris au *Times* :
« Le gouvernement français a dénoncé, le 31 décembre, tous les traités de commerce actuels.
« Cette nouvelle, un peu vague, doit être ainsi précisée :
« Les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique ont été dénoncés par le gouvernement français, à dater du 31 décembre dernier. Ces traités resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1879. Les autres traités, dont la durée n'est que de six mois, seront dénoncés en temps et lieu, de manière à ce que la France ait recouvré sa complète liberté d'action le 1^{er} janvier 1880. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Dégrèvement de l'impôt sur les huiles.

Depuis le 1^{er} janvier, la nouvelle législation sur l'impôt des huiles est entrée en vigueur partout. Les Chambres, on le sait, n'ont voté qu'un dégrèvement partiel. Nous allons indiquer dans quelles conditions ce dégrèvement s'opère aujourd'hui.
Tout d'abord, nous devons dire que les villes et communes ayant une population inférieure à 4,000 âmes qui étaient déjà, sous le régime antérieur, exemptées de tout impôt sur les huiles, continuent à bénéficier de cette exemption. Dans les villes de 4,000 âmes et au-dessus, qui n'ont aucune taxe d'octroi sur les huiles autres que les huiles minérales, l'impôt sur les huiles autres que les huiles minérales, perçu par l'Etat en vertu de la loi de 1873, est supprimé. Les villes de 4,000 âmes et au-dessus qui conserveront ou établiront des taxes d'octroi sur les huiles, continueront à être soumises à l'impôt mais elles pourront se libérer moyennant le versement au Trésor d'une redevance égale à la moyenne des perceptions effectuées par l'Etat en 1877 et en 1878, sans toutefois que cette redevance puisse dépasser le montant du produit des taxes d'octroi sur les huiles. Ces villes sont autorisées, à cet effet, à doubler leurs taxes d'octroi sur les huiles.
Le nombre des villes comprises dans ces diverses catégories s'élève à 402.
Elles se répartissent ainsi :
98 villes ne soumettent les huiles à aucune taxe municipale, et par suite sont exemptées de tout impôt depuis le 1^{er} janvier. 230 villes perçoivent sur les huiles des droits d'octroi dont le montant est inférieur au produit de l'impôt perçu par l'Etat, et par suite bénéficient de la différence depuis le 1^{er} janvier.
Enfin 74 villes perçoivent sur les huiles des taxes d'octroi supérieures à celles que rapporte l'impôt de l'Etat. Celles-ci, seules restent sous le régime antérieur. Dans ce cas se trouvent :
Rochefort, Saintes, Le Vigan, La Châtre, Châteauneuf, Salins, Verdun, etc.

BULLETIN MILITAIRE

Les journaux de Berlin publient, au sujet du fusil à répétition Kropatchek, une note émanant de source officieuse, déclarant que cette invention n'entraîne nullement la suppression du fusil Mauser dans l'armée allemande, attendu que le mécanisme à répétition, inventé par le capitaine Kropatchek, peut s'adapter à tout fusil à obturateur cylindrique, et qu'un tambour à répétition nouvellement inventé, contenant 7 cartouches et se remplissant trois ou quatre fois en une minute, peut être attaché par un seul mouvement au fusil Mauser.
La transformation s'opère facilement, et si l'on veut donner des fusils à répétition à l'armée allemande, celle-ci pourra en outre profiter au bout de dix-huit mois sans de trop fortes dépenses.
Pour le moment, il est inutile d'en dire davantage; nous ferons seulement observer qu'avec le fusil Mauser, modèle de 1871, on a tiré quarante coups en une minute, sans viser toutefois.
Le système Kropatchek sera introduit dans l'infanterie de marine en France.

Roubaix Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Certaines correspondances affirment que le chapeau de cardinal pourrait bien être prochainement envoyé à Mgr Desprez, ancien évêque de Notre-Dame, à Roubaix, aujourd'hui archevêque de Toulon.

Nos renseignements particuliers nous permettent de dire que le nom du prélat qui a laissé parmi nous de si excellents souvenirs, a été, en effet, favorablement accueilli par le Vatican et par le gouvernement français, mais que rien n'est encore décidé.
On parle aussi de Mgr Langénieux et de Mgr Pie.

Par arrêté en date du 3 janvier, M. Raillard, ingénieur en chef de

1^{re} classe, des ponts-et-chaussées, à Lille, est nommé inspecteur général de 2^e classe.

Par décret en date du 7 janvier, M. Jean-Baptiste Lepeuple a été nommé suppléant du juge-de-peace du canton du Pont-à-Marcq en remplacement de M. Bruneau décédé.

M. le directeur général des Manufactures de l'Etat vient d'autoriser la réception de déclarations supplémentaires jusqu'à la fin du mois de janvier 1879, pour permettre aux cultivateurs qui voudraient se livrer à la culture du tabac l'année prochaine, de se faire inscrire.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, les sessions d'examen de validation de stage, exigés des candidats aux grades de pharmacien de 1^{re} et de 2^e classe, auront lieu pendant les mois de juillet et de novembre, dans les écoles supérieures de pharmacie et dans les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.
Dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, elles auront lieu pendant les sessions d'avril et de septembre-octobre.

Par décision ministérielle du 28 décembre 1878 :

M. Bartoni, major du 110^e régiment d'infanterie, en garnison à Dunkerque, a été nommé au commandement du bureau de recrutement de Saint-Lô.

On annonce pour samedi prochain, au Théâtre de Lille, une nouvelle conférence de M. F. Sarcey, sur Beaumarchais cette fois.

L'inauguration de la nouvelle ligne, à Haubourdin aura lieu, nous assure-t-on, le dimanche 12 janvier prochain. — La pose des rails est terminée depuis quelques jours.

Voici un cas d'assurance qui intéresse beaucoup de cultivateurs. M. Delerque avait assuré plusieurs meules de blé. La police portait que les meules devaient être distantes de tant au minimum, sous peine de déchéance. Or cette distance n'avait pas été observée. Une meule brûle. L'assuré demande une indemnité de sa valeur. La compagnie refuse en s'appuyant sur l'inexécution de la clause ci-dessus. Procès — M. Delerque soutient que la distance n'est pour rien dans l'incendie de la meule. La Cour de Rouen a donné gain de cause à l'assuré. Mais la cour de cassation a décidé que l'exécution de la clause enlevait tout droit à l'indemnité, et qu'un contrat d'assurance, avec toutes ses clauses résolutoires, est un contrat de droit étroit. Avis aux cultivateurs qui assurent leurs récoltes.

Conformément aux prédictions météorologiques, le froid a repris, hier matin, 7 janvier, avec une intensité extraordinaire par un vent assez fort de Sud-Est.

On annonce qu'une laiterie, organisée sur le modèle de certaines laiteries parisiennes, va s'ouvrir, vendredi prochain, dans la rue de Croy.

Ainsi que cela se pratique à Paris, le lait sera vendu de premières mains, sans avoir subi aucune altération de ses propriétés nutritives. La distribution s'en fera toujours en boîtes cachetées; ce mode de distribution sera, pour le consommateur, une garantie certaine que le lait n'aura subi aucun mélange de la part des intermédiaires.
Cette nouvelle institution est appelée, croyons-nous, à obtenir un très-grand succès à Roubaix, où, malgré l'incessante surveillance des inspecteurs des denrées alimentaires, il se débite chaque jour une marchandise falsifiée que l'amour de l'euphémisme fait appeler lait, mais qui n'a, de ce liquide, que le nom et la couleur. Nous n'en finirions pas si nous entreprenions de signaler les procédés multiples et souvent ingénieux, employés par certains laitiers pour falsifier leur marchandise. La fraude la plus fréquente consiste à enlever une certaine quantité de crème que l'on remplace par de l'eau. Souvent, pour dissimuler cette falsification, l'intéressé introduit dans le lait des substances étrangères telles que le sucre, la farine, l'amidon, le jaune d'œuf, la cassonade, le jus de réglisse, etc., etc., destinées à rendre au lait sa densité et sa couleur premières et à faire disparaître les traces de la fraude.

On a formé, il est vrai, une véritable ligue contre les falsificateurs; on a imaginé un grand nombre d'instruments, faciles à manier et permettant de déterminer d'une façon approximative la quantité de crème contenue dans une quantité de lait donnée; tels sont le lactomètre ou crémomètre de MM. Dinocourt et Quevenne et le lactodensimètre de M. Quevenne; mais, malgré ces précautions, rien n'est plus facile au fraudeur que d'annihiler l'effet de ces instruments en donnant au lait, à l'aide des mélanges que nous venons d'exposer, la densité et la cou-

leur que l'addition de l'eau lui a fait perdre. L'emploi des réactions chimiques pourrait seul mettre à jour les procédés de ces intéressants industriels.

Et pourtant, s'il est dans l'alimentation publique, un mets qui doit être exempt de toute falsification, c'est à coup sûr, le lait qui entre pour une si large part dans la nourriture des enfants en bas âge. En effet, que de mères, se trouvant dans l'impossibilité d'allaiter elles-mêmes leurs enfants ou de les confier à une nourrice, se voient dans la nécessité d'avoir recours au lait qui se débite journellement dans les rues de la ville! L'emploi du lait n'est utile qu'autant que cet aliment est complet et il n'est complet qu'à la condition qu'il n'a subi aucune préparation de nature à altérer sa composition.

La composition du lait est la suivante.

Eau	89
Sucre de lait et sels	3.5
Beurre	3
Caseum	4.5
	100

Or, si on le laisse reposer, on voit se former deux couches distinctes :

1^o Une couche inférieure qui se compose de l'eau, du sucre et des sels solubles ;
2^o Une couche supérieure qui contient le beurre, le caseum et des sels insolubles. C'est cette couche supérieure qu'on appelle *Crème*.

Le cultivateur a, certes, intérêt à enlever la crème qu'il transforme en beurre et en fromage, sans que, pour cela, le prix du lait ne subisse aucune diminution; mais le liquide qu'il vend ensuite n'est plus du lait, ce n'est plus un aliment complet puisqu'il lui manque les deux conditions nécessaires à l'alimentation : les matières grasses (beurre) ou aliments respiratoires et les matières azotées ou nutritives représentées par la caseum.

Le lait tel qu'il se vend généralement à Roubaix et dont la mère est forcée de nourrir son enfant ne constitue donc qu'un liquide laxatif, sans propriétés nutritives. Trop souvent on rejette sur le biberon ou autres appareils les résultats désastreux produits sur des enfants qui n'ont ni le lait d'une mère ni celui d'une nourrice, tandis que l'eau blanche dont on les nourrit est la seule cause de leur état débile.

Nous croyons donc bien faire en signalant à nos lecteurs l'installation à Roubaix d'une crèmerie dont les salutaires effets ne tarderont pas à se faire sentir et qui permettra aux mères de fournir à leurs jeunes enfants une nourriture aussi fortifiante que peu coûteuse.

Estelle Irmaghe est une jeune fille de vingt ans qui tient absolument à faire parier d'elle. Elle exerçait autrefois la profession de couturière, mais le travail lui est venu à charge un beau jour et Estelle mène aujourd'hui une vie quel que peu vagabonde. Sous prétexte de rendre visite à une de ses anciennes clientes, cette jeune fille a pénétré, hier, dans une maison de la rue Sainte-Elisabeth et en a enlevé une magnifique paire de pantouffles qui lui a été réclamée, quelques heures plus tard, par la police. Estelle Irmaghe sera dirigée demain sur la prison centrale de Lille.

Elle même temps qu'elle, sera aussi transférée à Lille, un Roubaisien, Jules C... qui a cherché à se procurer de l'argent par le procédé suivant :

Jules C... voyageait en voiture de place avec un charretier de la rue de Lannoy, M. Herman, et cherchait, chemin faisant, à attirer l'attention de son compagnon de route sur un nouveau système de curage d'égoûts qu'il se propose de faire accepter par notre municipalité. Mais M. Herman ne prêtait, paraît-il, qu'une oreille très-distracte aux discours de C..., si distraite qu'il sentit la main de ce dernier se glisser discrètement dans sa poche et en retirer son porte-monnaie avec toutes sortes de précautions. Cette scène se passait dans la rue de Lannoy. Herman feignit de n'avoir rien vu, mais en passant près de la rue des Longues-Haies, il fit voler en éclats une des vitres de la portière et héla un agent de police qui venait d'apercevoir Jules C..., convaincu de tentative de vol, a été conduit au dépôt de sûreté.

Une femme employée comme soigneuse dans le peignage mécanique de MM. Aurélie Prouvost et C^o, rue du Collège, a eu hier, les chairs du dessus de la main droite complètement emportées par un gill-box, en introduisant un ruban entre le cylindre alimentaire et le hérisson. C'est en se retournant pour surveiller un métier dit peignage et voisin du sien, que cette ouvrière, nommée Céline Dufless, a eu la main prise. La blessure ne présente aucune gravité et n'entraînera qu'une incapacité de travail de quelques jours.

Un homme a été ramassé ivre-mort, hier matin, à onze heures, dans la rue des Lignes. Transporté au poste de police, il est resté plusieurs heures sans pouvoir prononcer une parole et sans même donner signe de vie. Il a été dirigé d'urgence sur l'hôpital où il a été admis comme frappé de congestion cérébrale. Ce fervent disciple de Bacchus se nomme Charles C... et exerce la profession de tailleur dans la rue des Longues-Haies.

La douane d'Halluin a arrêté, avant-hier, Pierre Marescaux, tisserand, 33 ans, habitant Mouscron, et César Dewille, 21 ans, rattacheur, habitant Roubaix. Ces deux fraudeurs portaient chacun 31 kil. de tabac.

On nous écrit d'Halluin :
« Par suite des dernières pluies, la Lys a débordé et les plaines de Menin, Bousbecques, Halluin, Vervicq, sont complètement couvertes d'eau depuis samedi dernier.

« Les eaux se sont élevées à une hauteur considérable. Le pont de la route d'Halluin à Menin a été balayé par les eaux. Il a fallu en interdire la circulation aux voitures; elle n'a été reprise qu'hier. Le tablier de ce pont est en bois, et pendant la crue, on a été obligé de le surcharger avec des chariots remplis de pierres et de grès, de peur qu'il ne soit emporté par la violence des eaux.

« La blanchisserie de M. Vandevynne-Keele à Halluin, a eu ses fourneaux et une partie de son rez-de-chaussée submergés; les machines ont été arrêtées pendant deux jours; elle est encore entourée aujourd'hui d'une immense nappe d'eau que le froid de la nuit a gelé. Les patineurs sont là; une superbe Sibérie à explorer.

« Les terrassements de la nouvelle ligne du chemin de fer n'ont subi aucun dommage. Pendant le gros de l'inondation, on ne pouvait approcher de la blanchisserie que par là.

« Les ouvriers de la blanchisserie ont repris leurs travaux hier. Les eaux ont baissé de plus de 50 centimètres. Aucune autre habitation que la blanchisserie n'a été envahie par les eaux.
« On n'a pas vu de pareille inondation depuis 1871, époque à laquelle le pont de Menin a failli être enlevé. Il paraît qu'au dessus de la frontière, la Lys a aussi inondé d'une manière considérable plusieurs localités, mais on ne signale aucun accident; c'est heureux. »

L'Echo reçoit des nouvelles de M. Thabo, le fou furieux de la rue Paëbia à Lille. Contrairement à ce que l'on a annoncé, M. Thabo est toujours à l'hôpital Saint-Sauveur. On attend pour le transporter à la maison de santé de Lommelet, que les dernières formalités soient remplies.

Il s'est un peu calmé depuis dimanche. Toutefois, sa folie persiste. C'est ainsi qu'il s'imagine que les Prussiens sont aux portes de la ville de Lille. Il croit toujours entendre le bruit du canon et il ne cesse de répéter que les Français triompheront.

Un journal de Lille annonçait pour hier matin, les funérailles de M^{me} Bettignies, qui s'est donné la mort dans les circonstances que nos lecteurs connaissent. C'est une erreur. L'autopsie du corps, dont M. le docteur Houzé de l'Aulnoit a été chargé, n'est pas encore terminée; elle ne le sera que ce soir, en sorte que le service funèbre aura lieu seulement mercredi, à neuf heures du matin.

La justice poursuit son enquête; on a commencé ce matin l'autopsie, qui sera terminée ce soir.

Nous aurons bientôt de nouveaux renseignements sur cette affaire qui paraît prendre une certaine gravité. Ajoutons que les blessures de la femme Bettignies sont telles qu'il paraît difficile d'admettre le suicide.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui un nouveau suicide accompli mardi matin à Lille, dans les circonstances suivantes :

M. H... Agé de cinquante-quatre ans, cafetier dans la rue des Postes, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. C'est ainsi qu'il reprochait sans cesse à sa femme de vouloir le faire arrêter et soupçonnait ses voisins de lui dévaliser sa cave. Sa famille, croyant que cette folie ne serait que passagère, n'avait pas voulu le faire conduire dans une maison de santé, mais elle lui prodiguait elle-même ses soins.

Mardi matin, après avoir déjeuné comme d'habitude dans la cuisine de la maison, M. H... manifesta l'intention de monter dans sa chambre à coucher, située au second étage, où il avait, disait-il, oublié une cravate. Sa femme le laissa faire, mais comme si elle eut le pressentiment de ce qui allait arriver, elle le suivit. Quand elle entra dans la chambre, la fenêtre était ouverte et M. H... se tenait à quelques

pas de là, « Je vais, dit ce dernier me jeter par la fenêtre; je suis las de vivre. » Ce disant, il s'élança vers la fenêtre Mme H... se précipita sur lui et, se cramponnant à ses vêtements, lutta pour l'empêcher de mettre à exécution son funeste projet.

La lutte dura depuis quelques minutes et madame H... allait succomber lorsque deux locataires accoururent, attirés par les cris de la malheureuse femme. Leur intervention calma M. H... qui parut bientôt avoir abandonné complètement ses idées de suicide.

Toutefois, Mme H... n'était pas complètement rassurée. Elle crut devoir aller chercher un garde-malade et sortit en recommandant bien aux deux personnes qui lui avaient prêté main-forte de se tenir auprès de son mari. Elle avait à peine quitté la chambre, que M. H... voulut descendre dans la salle de son estaminet. Les locataires, le voyant de plus en plus calme, ne songèrent même pas à l'en empêcher. Il descendit donc, mais ce fut pour remonter aussitôt dans une chambre située au second étage, dans un quartier inhabité. Quand on s'en aperçut, il était trop tard; le malheureux avait ouvert une fenêtre et s'était précipité dans la cour.

C'est là qu'on l'a relevé dans un état pitoyable, avec les jambes fracturées, le nez écrasé et des contusions d'une extrême gravité sur diverses parties du corps.

M. H... n'est point mort, mais M. le docteur Loeber, qui lui a donné ses premiers soins, considère son état comme désespéré.

Ce suicide a causé la plus vive émotion dans le quartier de la porte des Postes, où M. M. H... est très connu et très estimé.

Le Jardin Zoologique de Lille nous promet en ce moment une vraie *curiosité d'hiver*.

L'administration vient de traiter avec les Lapons, dont la présence au Jardin d'Acclimatation du Bois de Boulogne a fait courir tout Paris ces mois derniers.

Or, ces habitants des terres du pôle arriveront à Lille avec leurs rennes, traîneaux, leurs accoutrements, etc... ils établiront leur habitations, — leurs cahutes, si vous voulez. — En un mot, il seront là comme chez eux et ce ne seront pas les moindres curiosités du *Jardin Zoologique*, surtout s'il y a alors 30 ou 40 centimètres de neige sur les pelouses.

Ephémérides Roubaisiennes

7 ET 8 JANVIER 1430. — La cérémonie des noces du duc Philippe-le-Bon avec Elisabeth, infante de Portugal, est célébrée à l'Ecluse par l'évêque de Tournai, en présence de Jean de Luxembourg, du chancelier de Bourgogne, de don Fernand, frère d'Elisabeth, du comte d'Orin, de l'évêque d'Evora, du sire de Roubaix, qui avait déjà épousé la princesse par procuration, et de quelques autres personnages en petit nombre. Philippe avait réservé, pour son entrée solennelle à Bruges, tout ce que sa puissance pouvait offrir de pompe et de grandeur.

Le lendemain 8 janvier, la duchesse arrive aux portes de Bruges, où se présentent la plupart des seigneurs du pays et une immense multitude de bourgeois et d'hommes du peuple. Une riche lieue l'attend. Son frère, don Fernand de Portugal, l'accompagne à cheval; le sire de Roubaix est forcé, par ses infirmités, de suivre son exemple; mais tous les autres seigneurs portugais, flamands et bourguignons marchent à pied autour de la duchesse. — C'est au milieu des magnifiques splendeurs et des fêtes splendides, données à l'occasion de son mariage, que le duc Philippe institua l'ordre de la Toison d'Or, son ordre de préférence et qui, né, dit-on, de la galanterie, devint un des plus célèbres de la chrétienté. Le seigneur de Roubaix est le troisième des 24 chevaliers de nom et d'armes et sans reproche dont l'ordre est d'abord composé.

TH^r LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

17 Décembre 1639. — Le Bailli de Tournai, alors Jean Meurisse, reçoit l'ordre par une lettre datée de la ville, et émanant de Philippe de Croy, propriétaire du bourg, de s'occuper activement de l'affaire d'établissement à Tournai, des Sœurs de Saint-François qui devaient les religieuses de N.-D. des Anges.

Jean Meurisse exécuta ponctuellement l'ordre, et quelques mois après le 21 mars (voir éphéméride de cette date) il représentait à la cérémonie de la pose des premières pierres du couvent, le seigneur de Tournai.

18 Décembre 1665. — Mort à Madrid du P. Philippe de Saint-Joseph, religieux de l'ordre du Carmel. Le P. Philippe de Saint-Joseph, était fils de la duchesse de Croy-Havré, douzière de Tournai.

Nous relatons cette mort, car elle eut une grande influence sur l'établissement des Récollets qui fondèrent le collège de Tournai.

Le P. Philippe de Saint-Joseph appartenait comme en le voit plus haut, aux Carmes, et dès le mois de novembre 1662, les magistrats de Tournai, avaient accordé aux Carmes, la permission de fonder un couvent dans notre ville, les Carmes achetèrent même le terrain (2 bonniers) pour bâtir leur cloître. Sur ces

entrefaites, les Récollets qui rendaient des grands services à Tournai, se présentèrent et réclamèrent la priorité sur les Carmes, dans cette affaire d'établissement.

Il est probable que les Carmes l'eussent emporté sans la mort du P. Philippe. Alors les pourparlers cessèrent et les Récollets s'établirent définitivement.

— Par décret du Président de la République, la peine de mort vient d'être commuée pour Pilloy, l'assassin de Laon, en celle des travaux forcés à perpétuité.

— Une rixe mortelle a eu lieu, récemment, à Carvin, entre un mineur et un cabaretier de cette ville. Ce dernier, à la suite d'une vive altercation, donna un violent coup de poing à son adversaire qui tomba sur la chaussée où il fut relevé avec le crâne fracturé et plusieurs dents brisées. Il est mort quelques jours après. Une enquête est ouverte sur ce déplorable événement.

— On a trouvé, hier matin, dans la Delle, à Derlinges, près Douai, le cadavre d'une petite fille de huit ans, qui, dans la nuit, avait subi les derniers outrages puis avait été étranglée et jetée à l'eau par l'auteur de l'attentat qui espérait, sans doute, faire disparaître ainsi la trace de son crime.

Le parquet de Douai s'est rendu aussitôt à Derlinges où il a commencé une enquête qui amènera, on l'espère, la découverte du coupable.

Une vive émotion règne dans la commune. — Hier matin, le trois-mâts norvégien, *Adolphe Thiedemann*, capitaine Peterson, venant de Baltimore, avec 616, et arrivé sur rade la veille, à Dunkerque, s'est mis à la côte un peu au-dessus du quai. Après signaux échangés avec la tour, le canot de sauvetage est sorti pour lui porter secours. L'équipage s'était déjà réfugié à bord du navire autrichien qui était mouillé sur rade à peu de distance.

Aujourd'hui le navire est à moitié coulé. Néanmoins des entrepreneurs de notre ville vont en essayer le sauvetage.

La mer étant très-belle quand ce sinistre est arrivé, la cause ne peut en être attribuée qu'au mauvais état des chaînes et ancres qui se sont brisées.

— Vendredi, vers cinq heures du soir, des marins ont retiré de la Delle, à Derlinges, le cadavre d'un individu, âgé de 48 ans, à la côte un peu au-dessus du quai. On trouva un calepin contenant plusieurs adresses de Lille et du département des Ardennes.

A la suite des constatations judiciaires, l'identité du noyé fut reconnue. C'est un nommé Nicolas Lacroix, âgé de 48 ans, propriétaire de Sedan, domicilié rue de la Barre, 55, à Lille, ouvrier typographe, à l'imprimerie Danel.

Il était parti de son domicile, le 4 décembre, dans la soirée, et depuis, on n'avait eu de lui aucune nouvelle.

L'autopsie a démontré que le cadavre, qui porte une large blessure à la tête, avait dû séjourner dans l'eau pendant plusieurs semaines.

Y a-t-il eu crime ou suicide? C'est ce que l'enquête, ouverte par les soins du parquet de Bethune, établira sans doute.

On a trouvé dans la chambre de Lacroix plusieurs objets sur lesquels étaient placés des papiers indiquant les noms et la demeure de leurs propriétaires.

— On écrit de Mayville :
« Les eaux de la Lys continuent de baisser. Elles sont descendues de près de 50 centimètres dans la journée d'hier. Les travaux sont repris partout. On ne signale aucun accident sur aucun point. »

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Anst, ancien vicaire de Saint-Nicolas-en-Cité, Pas-de-Calais, ancien aumônier des mobilisés du Pas-de-Calais, directeur de la *Semaine Religieuse d'Arras*, trésorier de l'Université catholique pour le diocèse.

M. l'abbé Anst, toujours dévoué à l'accomplissement des fonctions dont il avait accepté les charges par amour de la religion et de la patrie, a été enlevé dans toute la vigueur de l'âge par une maladie qui le minait depuis longtemps.

Le départ des Frères des écoles chrétiennes du Gourgain, « Calais », s'est effectué le 7 janvier, conformément à la délibération du Conseil municipal, approuvé par le préfet. Toutefois, ce départ ne s'est pas accompli sans la manifestation touchante des plus sympathiques regrets, de la part d'un grand nombre de parents et même d'élèves, qui sont, on ne peut plus sensiblement, à la réforme qui vient de leur être appliquée.

La preuve la plus claire de ce que nous venons d'avancer, c'est qu'un grand nombre de parents, qui présentent l'enseignement congréganiste à l'enseignement laïque pour leurs enfants, ont réclamé pour eux l'admission dans les classes des Frères du centre de la ville, admission qui a heureusement pu être obtenue.

— On annonce la mort de M. l'abbé Waller, curé de Ligny; il était âgé de 64 ans et était curé de cette paroisse depuis 1850, et celle de M. l'abbé Janet, curé d'Aibes, décédé à l'âge de 55 ans.

— Un décret en date du 7 janvier, nommé suppléant du juge de paix du canton de Marquise, M. Achille-Joseph Legendre, en remplacement de M. Lanthiez, décédé.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 janvier, à 1 h. soir. — Hauteur du baromètre: Brest, 740; Cherbourg et Orléans, 745; Amiens, Beaumont et Perpignan, 750; Nice, 758. Les dépressions qui étaient hier à l'Ouest de l'Irlande, au centre à l'entrée de la Manche. Le baromètre baisse; mauvais temps avec neiges ou pluies à craindre.

Situation à Lille, le 8 janvier. — Baromètre, baisse de 1 cent. sous variables. Forte gelée nocturne. Ce matin, temps couvert. La gelée continue. Vent E. Thermomètre, 8 h. matin, moins 5 0/10; 10 h. moins 2 5/10; midi, moins 2 0/10; 2 h., moins 2 0/10.

Nécrologie de Roubaix — DÉFUNCTIONS DE MARSBRUES du 7 janvier. Angèle Raute, rue de Lannoy, 261. — Marcel Boillet, rue de la Basse-Masure. — Adeline Crochon, aux 3 Points. — Alphonse Deneve, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 6. — Georges Dejaghere, rue de la Limite. — Paul Samain, rue des Arts, 81.

DÉFUNCTIONS DE Tournai du 7 janvier. — Charles Rouquet, Hôtel-Dieu. — Julie Mestdagh, rue des Longues-Haies, 233. — Vercomste, présenté sans vie, rue des Longues-Haies.

CONVOI FUNÉBRES & OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Roubaix, le jeudi 9 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph MULLIER, ancien échevin, pr...